

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2008

Par suite d'une convocation en date du 07/04/2008, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, à la Mairie de Laissey le 14/04/2008 à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Dominique MESNIER, Maire de Laissey.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MESNIER Dominique, STRAUB Jean-François, LINVAL Gisèle, FAWER Chantal, ARMAND Claude, MAIRE Coralie, MOUSTACHE Alain, VIENNET Pascal, ARMAND Henri, CUENOT Bernard.

Absents :

Absents excusés : LORIN Michelle.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Coralie MAIRE qui accepte cette fonction.

OBJET DE LA REUNION

- **VALIDATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2008**
- **LOYER MULTISERVICES**
- **QUESTIONS DIVERSES**
 - o **INFORMATION PRIX DE L'EAU**
 - o **INSTALLATION D'UN EMPLACEMENT DE TAXI**

PREAMBULE

Le Maire demande au Conseil s'il peut lui soumettre les avenants du Multiservices qui ont été validés par la CAO le 09/04/2008.

LA DEMANDE DU MAIRE ENTENDUE ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil à l'unanimité accepte que le maire soumette à son vote les avenants du Multiservices

MULTISERVICES – VALIDATION DES AVENANTS

Le Maire soumet donc au Conseil les 4 avenants pour le Multiservices qui ont été validés par la CAO du 09/04/2008 à savoir :

LOT 2 – AVENANT N° 2 – Entreprise CHAILLET pour un montant de 5.719,30 € HT soit 6.840,28 € TTC
Avenant qui concerne la transformation du percement suite à la découverte de la cheminée + réalisation d'une ouverture dans le futur bar + modification d'une ouverture entre la cuisine et la salle de restaurant.

LOT 4 – AVENANT N° 1 – Entreprise ALUMIR pour un montant de 542,00 € HT soit 648,23 € TTC

Avenant qui concerne la fourniture et la pose d'une porte acier coupe feu avec antipanique et un point push bar à la place de la porte initialement prévue.

LOT 5 – AVENANT N° 1 – Entreprise VD MENUISERIES pour un montant de 1.998,00 € HT soit 2.389,61 € TTC

Avenant qui concerne une étude pour les renforts de plancher bois et la fourniture et pose de renfort par solive.

LOT 6 – AVENANT N° 1 – Entreprise CIGLIA pour un montant de 1.389,26 € HT soit 1.661,55 € TTC

Avenant qui concerne la pose de placo coupe feu dans les deux réserves à la place de la pose de placo BA 13.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil valide les quatre avenants ci-dessus et autorise le Maire à signer et notifier ces avenants aux entreprises concernées.

I/ VALIDATION DES BUDGETS PIRMITIFS 2008

BUDGET COMMUNAL

Le Maire présente le budget communal, chapitre par chapitre,
Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le budget primitif communal 2008.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1/ Taux d'imposition

Le Maire demande au Conseil de voter les taux d'imposition des quatre taxes locales directes.

Il rappelle que les taux sont inchangés depuis 2002 et rappelle leur montant.

Taxe d'habitation : 7.80 %

Taxe foncière des propriétés bâties : 9.53 %

Taxe foncière des propriétés non bâties : 12.01 %

Taxe professionnelle : 6.52 %

Si les taux sont inchangés le produit attendu sera de 155.002,00 €.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil reconduit, à l'unanimité, les même taux pour les quatre taxes directes pour l'année 2008.

2/ Subventions 2008

Le Maire présente au Conseil l'annexe 1 dans laquelle sont listées les associations ayant fait une demande de subvention auprès de la Commune et demande au Conseil de voter un montant de subvention à attribuer.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution de subventions comme suit :

- **ASSAD 385 €**
- **AMICALE DES DONNEURS DE SANG 31 €**
- **ASCL 382 € sous réserve que l'association fasse une Assemblée Générale et réalise des actions**
- **CLUB DU TROISIEME AGE (suspendue car plus de club)**
- **COMITE DE JUMELAGE DE LAISSEY 382 €**
- **CROIX ROUGE FRANCAISE 16 €**
- **DONS D'ORGANES 16 €**
- **HARMONY FANFARE DE ROCHE LAISSEY 500 €**
- **FOLKLORE COMTOIS 32 €**
- **PREVENTION ROUTIERE 54 €**
- **ANCIENS COMBATTANTS DE LAISSEY 153 €**
- **SOUVENIR FRANÇAIS CANTON DE ROULANS 31 €**
- **SEMONS L'ESPOIR 31 €**
- **FCAM FOOTBALL CLUB AIGREMONT MONTAILLE 200 €**
- **LES P'TITS BOUTS 382 €**
- **LA CLE DES CHAMPS 382 €**
- **LE CHAT DES LAISSEY 382 € sous réserve de la constitution de l'association**
- **LA RONDE DE L'ESPOIR 0 €**
- **AMICALE DES AVEUGLES 0 €**
- **PEP 25 0 €**

Le Conseil précise que les subventions seront versées sur présentation d'un bilan financier et d'un bilan des activités de l'année 2007 et d'un prévisionnel 2008.

3/ Participation au FSL

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune participe financièrement tous les ans au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Le FSL se calcul comme suit : 0,61 € par habitants. Pour la Commune de Laissey : 0,61 € x 416 habitants = 253,76 €.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la reconduction de sa participation au FSL qui est de 0,61€ / habitants soit 0.61 € x 416 hbts = 253,76 €).

4/ Participation au FAAD

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune participe financièrement tous les ans au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficultés.

Le FAAD se calcule comme suit : 0,30 € par habitants. Pour la Commune de Laissey : 0,30 € x 416 habitants = 124,80 €.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la reconduction de sa participation au FAAD qui est de 0,30€ / habitants soit 0,30 € x 416 hbts = 124,80 €.

5/ Subventions aux budgets annexes

A/ SUBVENTION AU BUDGET CCAS

Le Maire demande au Conseil de fixer le montant de la subvention à verser au CCAS.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil décide d'allouer, à l'unanimité, la somme de 3000 € au CCAS.

B/ SUBVENTION AU BUDGET MULTISERVICES

Le Maire informe le Conseil du besoin de verser une subvention au budget multiservices afin que la section de fonctionnement soit équilibrée.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil à l'unanimité vote une subvention de fonctionnement pour le budget Multiservices d'un montant de 2000 €.

6/ Frais de gardiennage

Le Maire soumet au Conseil la circulaire de la Préfecture concernant l'indemnité à allouer au gardien des églises communales.

Cette année l'indemnité maximale qui peut être allouée aux prêtres qui n'habitent pas la Commune est de 117,10 €.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil à l'unanimité vote d'attribuer indemnité aux deux prêtres du secteur l'indemnité maximale à savoir 117,10 € pour les deux prêtres soit 58,55 € chacun. Indemnité qui sera versée en novembre.

7/ Prestations communales 2008

Le Maire demande au Conseil de revoir les tarifs des prestations communales.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil vote à l'unanimité les tarifs comme suit :

PRESTATIONS COMMUNALES TARIFS A PARTIR DU 14/04/2008	HABITANTS DE LAISSEY	HABITANTS EXTERIEURS
SALLE DES FETES		
➤ LOCATION	145 €	240 €
+ CHAUFFAGE DU 15/10 AU 15/04	70 €	70 €
SALLE POLYVALENTE		
➤ REPAS	70 €	165 €
+ CHAUFFAGE DU 15/10 AU 15/04	35 €	35 €
➤ APERITIF	35 €	80 €
+ CHAUFFAGE DU 15/10 AU 15/04	20 €	20 €
CHAPITEAU	50 €	350 €
LE LOT : 1 TABLE + 2 BANCS	12 €	PAS DE LOCATION
CIMETIERE		
➤ CONCESSION TRENTENAIRE	200 €	-
➤ CONCESSION COLOMBARIUM	500 €	-
ASSAINISSEMENT		
➤ REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT	1,80 / m3	-
➤ TAXE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT	800 €	-

A/ CONTRAT ENFANCE – HALTE GARDERIE L'ILE AUX ENFANTS :

BUDGET 2007 :

Le Maire présente au Conseil le réalisé 2007 de la halte garderie dont le montant total de dépenses est de 21.482,79 € (pour un montant prévisionnel de 24.625,00 €). La participation des communes pour 2007 est de 3.070,51 € chacune (soit 6.141,02 € pour les deux communes).

Avec une participation de la CAF de 57 % des dépenses déduction faite de la participation des parents et de la Prestation de Service Unique.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil approuve à l'unanimité le réalisé 2007 de la halte garderie et la refacturation à la Commune de Deluz de sa part à savoir 3.070,51 €.

BUDGET 2008 :

Le Maire présente au Conseil le budget prévisionnel 2008 de la halte-garderie dont le montant des dépenses est de 24.684,00 €. La participation des communes est estimée à 3.726,90 € chacune. La participation de la CAF ne sera plus que de 55 % du montant des dépenses déduction faite de la participation des parents et de la Prestation de Service Unique.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2008 de la halte-garderie.

B/ CTL CEL - LES FRANCAS

BUDGET 2007 :

Le Maire informe le Conseil que le compte d'exploitation 2007 des Francas est à la signature du commissaire aux comptes. Il n'a donc pas le document papier mais les chiffres ont été transmis par téléphone par Mr ARNOUX, Directeur des Francas.

Le réalisé 2007 des Francas présente un montant total de dépenses de 100.907,42 € pour un prévisionnel de 97.125,00 € (le prévisionnel 2007 ne tenait pas compte de la garderie du matin voté courant 2007). La participation des communes pour 2007 est de 67.511,34 € pour les deux communes soit 33.755,67 € chacune.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les comptes 2007 des Francas et accepte le versement du solde 2007 aux Francas à savoir 8.004,87 € (deux acomptes ont déjà été versés en 2007 comme le prévoit la convention qui lie la Commune aux Francas).

BUDGET 2008 :

Le Maire soumet au Conseil le budget prévisionnel 2008 des Francas qui se monte à 114.211,00 € en dépenses (y compris la garderie du matin jusqu'en juillet).

Avec une subvention de la CAF à hauteur de 55 % des dépenses déduction faite de la participation des parents, des subventions d'autres organisme et de la prestation de service.

Pour 2008 la subvention demandée à Jeunesse et Sports pour le CEL (Contrat Educatif Local) est de 3000 €. Subvention qui est reversée directement aux Francas.

Montant de la participation prévisionnelle 2008 des communes de Deluz et Laissey : 72.759,00 € (soit 36.379,50 € pour chaque commune).

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget 2008 des Francas et le montant de 3000 € de subvention demandée à Jeunesse et Sport dans le cadre du CEL. Subvention qui sera reversée aux Francas.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Maire présente au Conseil le détail des demandes d'investissements.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil, à l'unanimité, vote :

- la subvention d'investissement au budget multiservices d'un montant de 200.000,00 €
- d'acheter une tondeuse flymo et une débroussailluse
- d'acheter une armoire anti-feu
- d'inscrire un montant de 35.000 € en prévision de l'aménagement à faire impasse Malleplanche pour l'acquisition du chemin latéral à la SNCF
- de changer les fenêtres du bâtiment de la Mairie pour un montant prévisionnel de 14.113 €.

BUDGET ASSAINISSEMENT

**Le Maire présente le budget assainissement, chapitre par chapitre,
Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le budget assainissement 2008.**

1/ Redevance d'assainissement

Le Maire demande au Conseil de fixer le montant de la redevance d'assainissement 2008.

Il rappelle qu'en 2007 ce montant était de 1.60 € / m3.

Il propose de fixer la redevance 2008 à 1,80 € / m3 pour faire face à une nouvelle tranche de travaux sur le réseau communal et à la contribution du SYTTEAU.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil à l'unanimité fixe le montant de la redevance d'assainissement à 1.80 € / m3.

2/ Taxe de raccordement au réseau d'assainissement

Le Maire demande au Conseil de fixer le montant de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement 2008.

Il rappelle qu'en 2007 ce montant était de 800 € / m3

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas changer le montant de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement et donc de le maintenir à 800 €.

BUDGET EAUX

Le prix de l'eau étant voté en N-1 pour l'année N, le Conseil n'a pas de délibération particulière à prendre sauf celle de valider les montants de chaque ligne budgétaire.

**Le Maire présente le budget eau, chapitre par chapitre,
Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le budget eau 2008.**

BUDGET MULTISERVICES

**Le Maire présente le budget multiservices, chapitre par chapitre,
Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le budget multiservices 2008.**

II/ LOYER DU MULTISERVICES

A/ MONTANT DU LOYER

Le Maire demande au Conseil de statuer sur le montant du loyer pour la location-gérance du multiservices en vue de la signature du bail. Il rappelle au Conseil qu'une tranche a déjà été définie lors d'une précédente séance soit entre 700 € HT et 900 € HT (délibération n° 33/2007).

Il présente au Conseil les charges annuelles fixes que doit couvrir au minimum le loyer :

L'annuité de l'emprunt	7847 € par an
L'assurance des murs	300 € par an
La taxe foncière	400 € par an
Entretien du bâtiment	<u>500 € par an</u> (vérification extincteur, réparation diverses à la charge du propriétaire...)
TOTAL	9047 € par an minimum soit 754 € par mois HT minimum

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil, à l'unanimité, fixe le loyer pour la location-gérance du multiservices à 900 € HT et autorise le Maire à signer le bail et tout autre document devant Maître Jacques DUROY Notaire à Baume les Dames.

B/ DATE DE VERSEMENT DU CAPITAL

Le Maire soumet au Conseil la demande des futures exploitantes du multiservices concernant la date de versement du capital de 10.000 € TTC à savoir décaler de quelques mois le versement de la première moitié et six mois plus tard le versement du solde.

Cette proposition a été faite pour atténuer les effets d'un retard dans la date d'ouverture (du 1^{er} mai au 1^{er} juin) et du manque à gagner du mois de mai considéré comme potentiellement productif.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil, à l'unanimité, décide que le versement de la première moitié du capital se fera le 1^{er} décembre 2008 et le solde le 1^{er} juin 2009 et autorise le Maire à faire acte de cette clause dans le bail.

III/ QUESTIONS DIVERSES

1/ INFORMATION SUR LE PRIX DE L'EAU

Voir ANNEXE (2 PAGES)

2/ INSTALLATION D'UN EMPLACEMENT TAXI

Le Maire a reçu Monsieur KOPFERSCHMITT qui souhaiterait avoir un emplacement de taxi sur la Commune de Laissey. Les démarches sont en cours. La Commission Préfectorales d'attribution des emplacements est prévue le 17/04/2008.

3/ PROBLEME DE LA CONSTRUCTION AUX MUROTS

Le Conseil soulève le problème de la construction de la bâtisse dans le prolongement du chemin des Murots et demande qu'une vérification des documents justificatifs nécessaires à cette construction soit faite.

Le Maire et le Premier Adjoint se chargent de vérifier tout cela dans les meilleurs délais.

Le Maire précise que ce dossier fait partie de ses préoccupations majeures, mais qu'il demande au Conseil de la laisser traiter, ainsi que le premier adjoint, les affaires incontournables et urgentes avant de traiter les autres dossiers sur le fond.

L'ordre du jour étant épuisé,

Les Conseillers n'ayant plus de question,

Le Président lève la séance à 23 H 25.

Le Maire,

Dominique MESNIER

AFFICHÉ LE : 21/04/2008

RETIRÉ LE :